



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E168361

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2024

ÉDITÉ LE 10/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/03/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 95 B 763

Siret : 400 874 293 00022

Code NACE : 8553Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 143781789

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 143781789

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CHAUD FROID 67

65, AVENUE DE STRASBOURG
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Téléphone : 03 88 66 87 09

Fax :

Portable : 06 11 78 97 88

Site Internet : <https://www.chaudfroid67.fr/admin>

E-mail : cf@chaudfroid67.fr

Responsabilité légale :

MULLER BRUNO CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/05/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	04/05/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	07/07/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	07/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	07/07/2022
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/07/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.